

Décision n° 00-237 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 8 mars 2000 abrogeant l'autorisation d'exploitation d'un réseau indépendant de télécommunications par satellite délivrée à la société **Unisource satellite services**

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2 et L. 36-7,

Vu l'arrêté du 31 mars 1992 modifié autorisant la société Unisource satellite services à exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellite,

Vu le courrier de la société Station 12 en date du 13 octobre 1999, reçu le 28 octobre 1999,

Après en avoir délibéré le 8 mars 2000 ;

Décide :

Article 1

– L'autorisation d'exploitation d'un réseau indépendant de télécommunications par satellite délivrée à la société Unisource satellite services, par l'arrêté du 31 mars 1992 modifié susvisé, est abrogée.

Article 2

– Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et mentionnée au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 8 mars 2000

En absence du président de l'Autorité, le membre du collège présidant la réunion

Roger Chinaud